RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

zec Lavigne

ZEC LAVIGNE : UN TERRITOIRE PROTÉGÉ ET ACCESSIBLE, OÙ LA RELÈVE GRANDIT ET OÙ LA COMMUNAUTÉ CONSTRUIT ENSEMBLE.



PROTÉGER, CONSERVER, ÉDUQUER ET SENSIBILISER

GESTION RESPONSABLE DES RESSOURCES POUR PROTÉGER HABITATS ET ÉCOSYSTÈMES, AVEC SUIVI DES AMÉNAGEMENTS ET CONTRÔLE DES ACTIVITÉS FAUNIQUES.



FACILITER, SÉCURISER, ENCADRER, STRUCTURER

METTRE À DISPOSITION DES ACCÈS SÉCURITAIRES ET BIEN STRUCTURÉS POUR FAVORISER UNE FRÉQUENTATION RESPONSABLE DU TERRITOIRE ET DE SES RESSOURCES.



INITIER, FORMER, ACCOMPAGNER, TRANSMETTRE, INSPIRER

CRÉER DES MOMENTS D'APPRENTISSAGE ACCESSIBLES QUI ACCOMPAGNENT LES JEUNES DANS LEURS PREMIÈRES EXPÉRIENCES ET ÉVEILLENT LEUR INTÉRÊT POUR LA PÊCHE, LA CHASSE ET LA NATURE.



MOBILISER, CONSULTER, IMPLIQUER, COLLABORER, RASSEMBLER

CRÉER DES MOMENTS D'ÉCHANGE POUR IMPLIQUER LES MEMBRES DANS LES CHOIX ET LES PROJETS DE LA ZEC.

Votre ZEC en quelques mots

Avec son vaste territoire et sa localisation idéale dans Lanaudière, la ZEC Lavigne propose chasse, pêche, plein air et hébergement, attirant des visiteurs de Joliette, Montréal et alentours.



AVEC SES 406 KM², LA ZEC LAVIGNE COUVRE UN TERRITOIRE COMPARABLE À CELUI DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. CETTE IMMENSITÉ PERMET D'OFFRIR UN MILIEU NATUREL VASTE, DIVERSIFIÉ ET ACCUEILLANT, OÙ CHACUN PEUT PROFITER PLEINEMENT DU TERRITOIRE SANS EN COMPROMETTRE L'ÉQUILIBRE NI LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE.



LA ZEC LAVIGNE COMPTE 176 LACS RÉPARTIS SUR TOUT SON TERRITOIRE. PLUSIEURS SONT AMÉNAGÉS POUR LA PÊCHE, D'AUTRES PRÉSERVÉS À L'ÉTAT NATUREL, OFFRANT UNE EXPÉRIENCE VARIÉE ET DURABLE AUX MEMBRES ET VISITEURS.



LA ZEC LAVIGNE DISPOSE D'ENVIRON 175 KM DE ROUTES, COMME UN TRAJET MONTRÉAL-QUÉBEC EN PLEINE NATURE. CE VASTE RÉSEAU REFLÈTE L'AMPLEUR DU TERRITOIRE ET LE TRAVAIL NÉCESSAIRE POUR ASSURER L'ACCÈS, LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE L'EXPÉRIENCE.

L'équipe ZEC LAVIGNE

Le conseil d'administration

YOUNES	NATHALIE	DORIS	ZACH	MARCO	ALAIN	SIMON-DAVID
Président	Vice-présidente	Trésorière	Administrateur	Administrateur	Administrateur	Administrateur









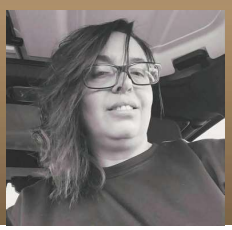
L'équipe de direction

CINDY
Directrice Générale



MARIE-CLAUDE
Adjointe ADMINISTRATIVE





MARIE-ÈVE
Adjointe (par interim)

Vos Comités

FAUNE ET GESTION DE TERRITOIRE



- Marco
- Nathalie
- Zach

VILLÉGIATURE



- Nathalie
- Marco
- Alain

TRÉSORERIE



- Doris
- Marco
- Younes

RESSOURCE HUMAINE



- Younes
- Doris
- Simon

INFORMATIQUE ET MARKETING



- Doris
- Younes
- Simon

L'équipe de première ligne

Coordonnateur terrain

Benoit

Coordonnateur des évènements

Ghyslain

Assistant protection de la faune

Guillaume

Gardien du Gamelin

Daniel

Paul

Preposée au service à la clientele

Danielle

Paulette

Huguette

Chantal

Natacha

Valerie

Manoeuvre terrain

Francois

Ghyslain

Yves

Preposée à l'entretien

Chantal

Jocelyne

Carole

Fréquentation de la ZEC en 2025

Nombre de membres
- 2023 : 1009
- 2024 : 1035
- 2025 : 1040

Enregistrement St-Zénon
- 2023 : 4362
- 2024 : 4785
- 2025 : 4774

Enregistrement St-Côme
- 2023 : 6627
- 2024 : 7175
- 2025 : 6999

Nombre enregistrements PAV
- 2023 : 4436
- 2024 : 5014
- 2025 : 5715

Baux de villégiature
159 baux

Camping aménagé
194 terrains dans 5 secteurs

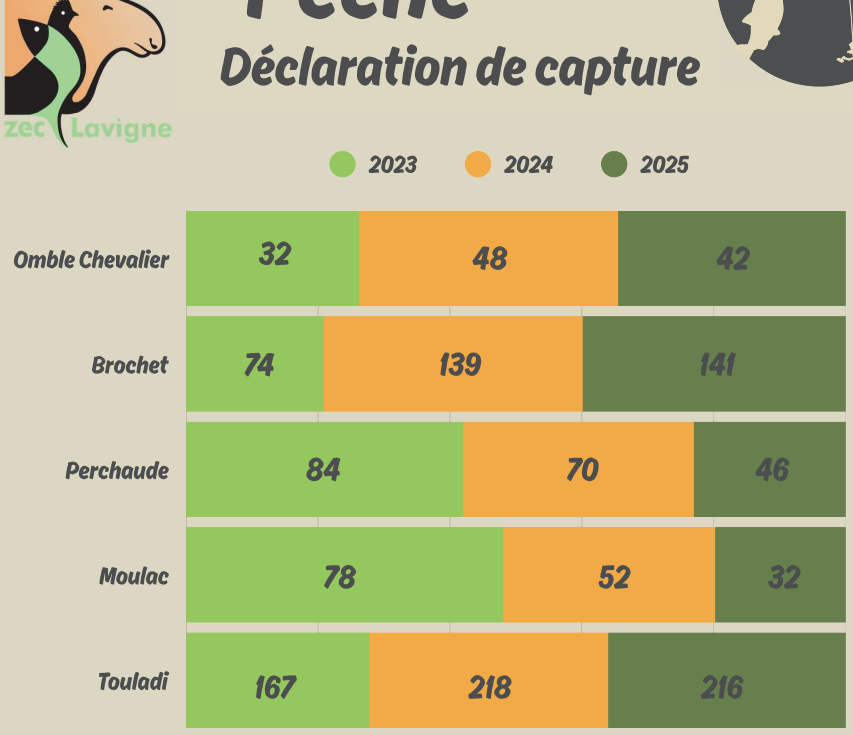
Camping saisonnier
85 sites

Camping rustique
97 sites

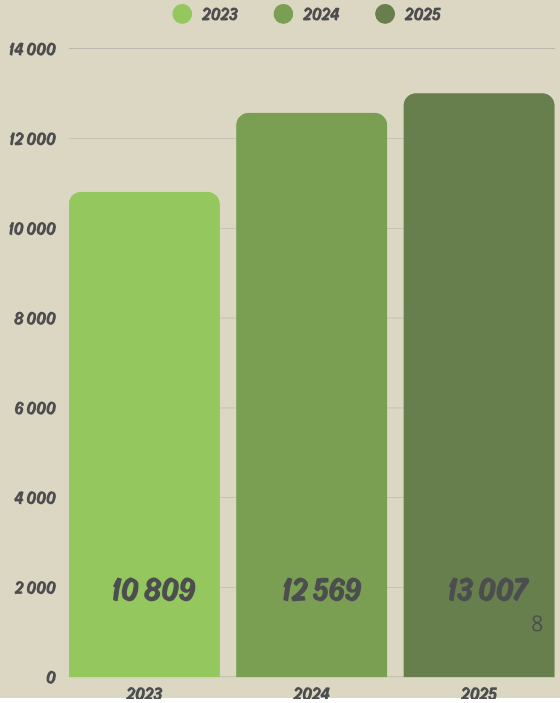
zec Lavigne

Pêche

Déclaration de capture



Omble de fontaine



Voici quelques statistiques !

Pêcheurs	PLAN D'EAU	Captures
705	Galette (à la)	1418
428	Sawin-Bernard	1360
281	Tête (de la)	905
671	Sauvage	845
332	Cartier (lac + ruiss).	840
441	Sarrazin	571

Pêche ensemencement 2025



2024 avec un budget de 70 000.00 nous avons ensemencé 14850 truites sur 14 lacs

2025 avec un budget de 69 640.00 nous avons ensemencé 15 500 truites sur 14 lacs

Pour l'année 2026, un budget de 84 600.00 est prévu pour 18 000 truites, avec l'ajout du lac Coline à notre liste.

Le lac Clair, Sarazin et Galette seront aussi ensemencés en fretins de Moucheté ou de Moulac, en dehors du budget initial.

Ensemencement

2025

Hull	1050
Sarrazin	3400
Tête (de la)	650
Traineau (du)	600
Vigor	1200
Galette	1350
Lavigne	1900
Bruneau	450
Bouleau	600
Désy	300
Geoffroy	300
Juneau	1550
Morin (sciar)	200
Sauvage	1850

15 400 poissons ont été introduits

En vert : provenant de la pisciculture du mont Tremblant

2026

Coline	300
Hull	2600
Sarrazin	2400
Tête (de la)	1300
Sauvage	2300
Vigor	1000
Bouleau	600
Bruneau (long)	600
Galette	2500
Lavigne	1600
Desy	600
Geoffroy	600
Juneau	1400
Morin (sciar)	200

18 000 poissons seront introduits de taille pêchable

Ajout de fretins dans les lacs

Lacs concernés : Clair - moulac Sarazin /Galette- moucheté

Les fretins s'intègrent mieux à leur habitat, favorisent le renouvellement naturel et contribuent à la résilience écologique. Ainsi, cette stratégie permet aux ZECs de garantir une saine gestion à long terme tout en optimisant les coûts pour les années suivantes.

Cette pratique permet une meilleure survie des poissons (40-65 % jusqu'au printemps, 20-30 % sur l'année),une population plus stable et une cohorte complète pour l'année suivante.

Elle réduit les "trous de cohorte", limite les fluctuations de biomasse et diminue la dépendance aux ensemencements coûteux de poissons pêchables chaque été.

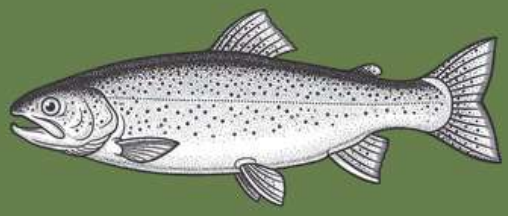
Limites de prises journalières et de posession en tout temps (lacs avec ombles de fontaines)



- 10 prises — lacs ensemencés
- 8 prises — lacs à grand effort de pêche (énoncé à l'annexe A)
- 8 prises — lacs non répertoriés et non ensemencés
- 6 prises — lacs sous surveillance (énoncé à l'annexe B)
- 3 prises — lacs sous surveillance (énoncé à l'annexe C.)
- lac Cartier — 8 prises omble de fontaine et 2 ombles chevaliers
- Lac Clair — 2 prises journalières quelle que soit l'espèce (fontaine et moulac).

Limites de prises journalières (autres espèces)

- Moulac — 2 prises journalières.
- Omble chevalier : — 2 prises journalières.
- Touladi : — 2 prises journalières.
- Brochet : — 6 prises journalières.
- Perchaude : — 10 prises journalières.



Les annexes seront disponibles à nos postes d'accueil, en ligne et sur demande pour consultation publique.

Plan de pêche 2026

Ouvertures tardives

- Lacs Boulanger et Harnois : Ouverture le samedi 15 mai 2026.
- Lacs à la Pipe et Sawin : Ouverture dès le 1er juin 2026.
- Lacs Bois-Franc, Richard, Grand et Petit-Voizard et Claire : Ouverture 1er juillet 2026.

Fermeture annoncée de ces lacs pour l'année 2026

- Lac TRACY
- Lac Du TRAINEAU
- Les trois ruisseaux du lac FROID
- Le ruisseau entre les deux lacs SIMS (sanctuaire de pêche)

Changement règlementaire 2026

À partir de cette année, la pêche aux touladis (truite grise et la Moulac) n'est permise qu'à partir du 1er juillet 2026.

- Si par erreur vous pêcher un touladi ou la moulac, avant la date d'ouverture, sur un des lacs qui n'est pas visé, par une ouverture tardive, vous devez obligatoirement la remettre à l'eau,
- Il est strictement interdit de viser cette espèce, avant la période d'ouverture.

Engins de pêche à la mouche seulement.

Lacs :
Carlié (Caribou)
Daglan
Marida
Morin
Mousse
Privas
Saint-Amour

Ouvertures tardives spécifiques et contingentées

Pour le lac Baptiste
les mardi et samedi. Maximum de 6 personnes sur le lac. Limite de prises journalières de 3 ombles par personne. Ouverture du lac à partir du 2 juin 2026.

-Lacs Guêpe et Allumette : Ouverture à partir du 1er juin 2026.
Ces lacs sont ouverts seulement les lundi, mercredi et samedi . Les autres journées, il y est strictement interdit d'y pêcher.

Lorsque la réglementation indique « ne pas viser l'espèce »,

Cela signifie qu'il est interdit de pêcher en cherchant intentionnellement la truite grise.
Les techniques, profondeurs et leurres typiquement utilisés pour le touladi ne doivent pas être employés.
Il est permis de pêcher d'autres espèces autorisées, mais si une truite grise est capturée accidentellement, elle doit être remise à l'eau immédiatement

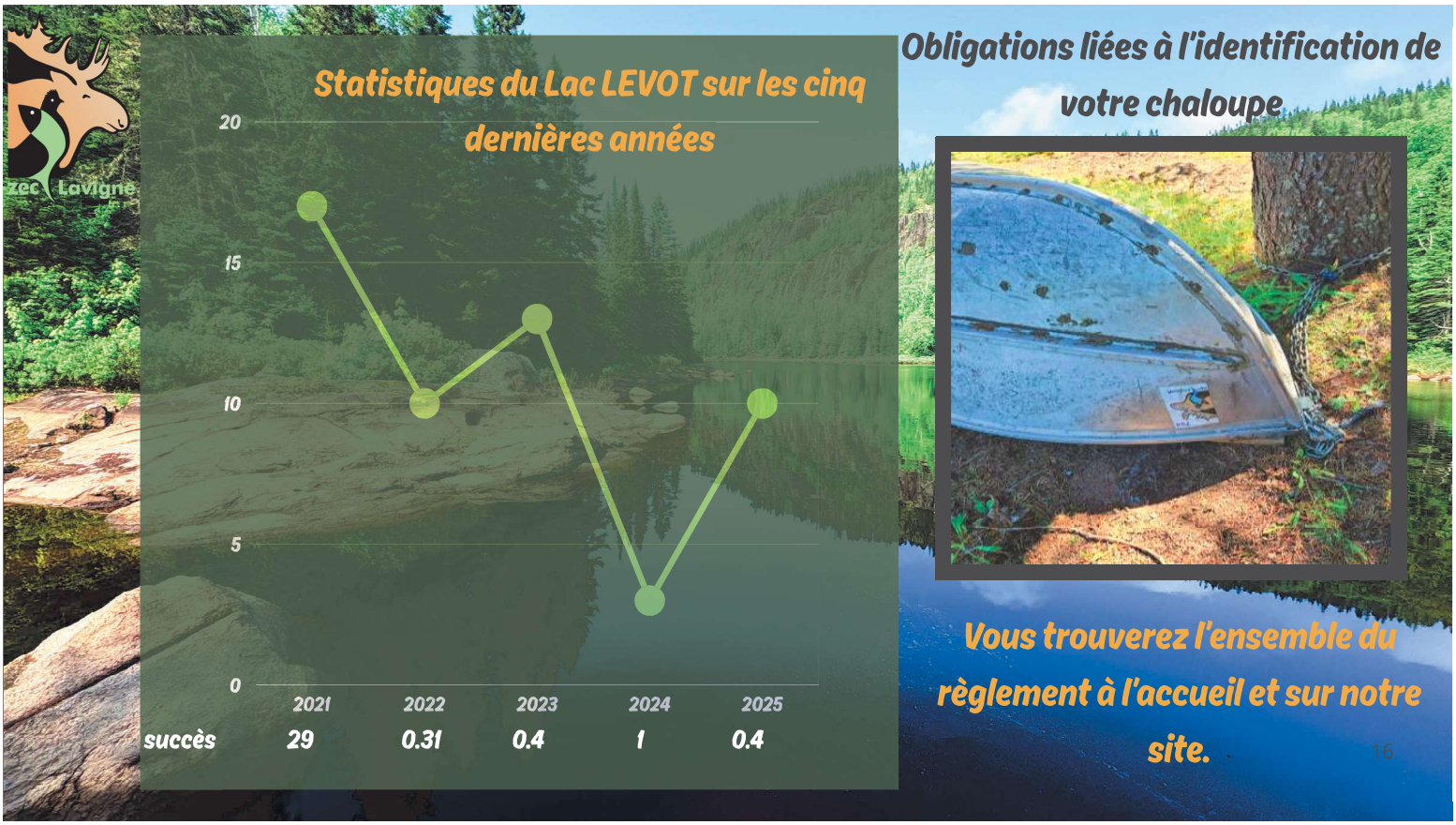
Cette règle vise à protéger une espèce fragile à croissance lente, essentielle à l'équilibre des lacs.
En respectant la réglementation, chaque pêcheur contribue à préserver la ressource pour les générations futures et à assurer une pêche durable au Québec.



Respecter les règles, c'est protéger le touladi

15

Agent de la faune



16

Chasse

Déclaration de capture

zec Lavigne

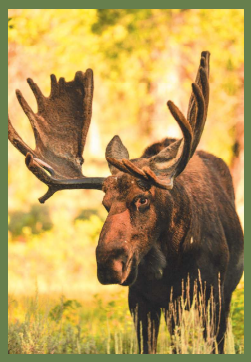
Orignal Carabine

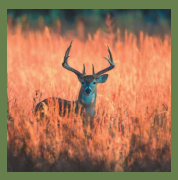
2025		2024		2023	
2	St-Zénon	8	St-Côme	5	St-Zénon
14	St-Côme	6	St-Zénon	8	St-Côme

Orignal (arc/arbalète)

2025		2024		2023	
0	St-Zénon	0	St-Zénon	1	St-Zénon
2	St-Côme	3	St-Côme	2	St-Côme

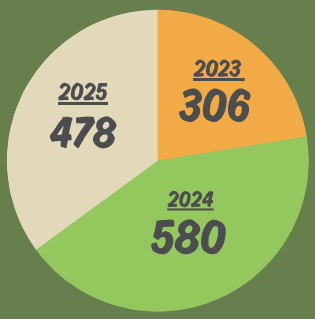








Gelinotte / Tetras

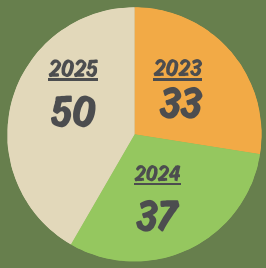


Cerf



22 chasseurs 2025 (St-Zénon)

Lièvre



Ours



Moyenne de 13 chasseurs par année



Plan de gestion de l'orignal 2026 – Zone 15 (ZEC Lavigne)

Nouveautés applicables dès l'automne 2026

Agent de la faune

Nouvelle notion : orignal sans bois (OSB)

- Orignal sans bois (OSB) » = femelle + faon (veau)
- Le permis régulier à l'orignal permet toujours la récolte d'un orignal mâle adulte (avec bois)
- Pour récolter un OSB, un permis OSB distinct est obligatoire

Zone 15 : tirage au sort obligatoire pour l'OSB

- La zone 15 est assujettie au tirage au sort pour la récolte d'un OSB
- Il faut s'inscrire au tirage et être sélectionné pour obtenir un permis OSB
- Le nombre de permis OSB est déterminé chaque année selon l'état du cheptel
- Le permis régulier demeure sans tirage pour l'orignal avec bois

Partage du permis OSB et expédition de chasse

- Le permis OSB peut être partagé entre les membres d'une expédition de chasse
- Une autorisation écrite du titulaire est requise (nom, permis, territoire, dates, signature)
- Expédition de chasse = entente préalable + préparatifs + participation active

Si un OSB est récolté :

→ le coupon du titulaire du permis OSB est utilisé

→ la chasse du titulaire prend fin pour la saison

Pourquoi ces changements en zone 15 ?

- l'objectif est de mieux contrôler la récolte des femelles et des faons, qui ont un impact direct sur la reproduction et le renouvellement de la population.
- Le tirage au sort pour l'orignal sans bois permet d'adapter chaque année le nombre de permis à la situation réelle du cheptel, plutôt que d'avoir des règles fixes.

Les titulaires d'un forfait faunique actif peuvent circuler lors de la chasse à l'orignal mais uniquement sur les chemins numérotés.
Les sentiers et chemins non numérotés sont interdits.

Agent de la faune

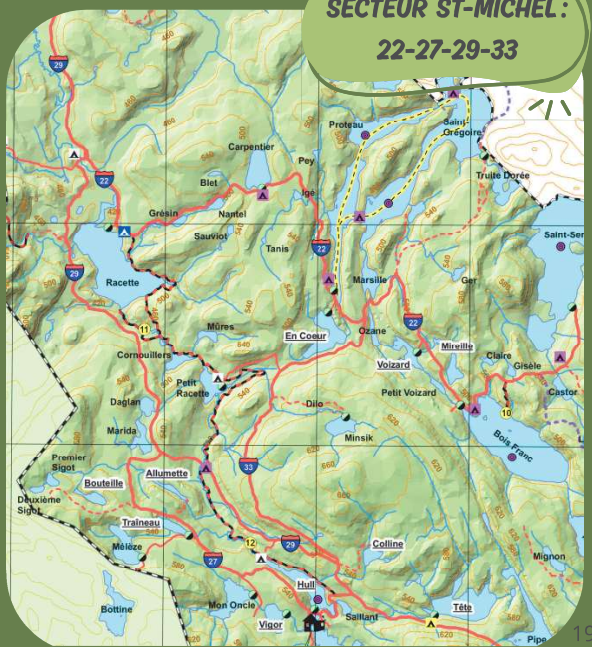
SECTEUR NOTRE-DAME DE LA MERCI : 11-13



SECTEUR ST-CÔME : 12-17-21-25



SECTEUR ST-MICHEL : 22-27-29-33



SECTEUR ST-ZÉNON : 16 ET 37



La chasse aux petits gibiers reste autorisée partout sur la ZEC uniquement pendant la chasse à l'orignal à l'arc et à l'arbalète. Elle est interdite durant la période de chasse à la carabine.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERDICTION DE CERTAINS VÉHICULES DANS LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE LAVIGNE

1. Dans le présent règlement, on entend par :

   « véhicules tout-terrain » : les véhicules tout-terrain motorisés, munis d'un guidon et d'au moins deux roues, qui peuvent être enfourchés et dont la masse nette n'excède pas 600 kilogrammes, et les autres véhicules motorisés destinés à circuler en dehors des chemins publics et prévus par règlement (Loi sur les véhicules hors route, chapitre V-1.2, art. 1, par. 1, 2 et 3).

2. Nul ne peut, dans la zone d'exploitation contrôlée, utiliser, à des fins récréatives, un véhicule tout-terrain pendant la période de chasse à l'orignal.

3. Malgré l'article 2, une personne détentrice d'un forfait de chasse à l'orignal peut utiliser un véhicule tout-terrain dans son propre secteur de chasse pour explorer son territoire de chasse, rechercher le gibier ou le transporter, se déplacer entre son lieu de chasse et son campement, ou pour tout motif raisonnable relié à la chasse.

4. Malgré l'article 2, l'usage d'un véhicule motorisé tout-terrain sera autorisé dans les chemins principaux numérotés, aux usagers détenteurs d'un forfait faunique ou d'un droit quotidien de chasse au petit gibier. De plus, les chasseurs de petit gibier détenteurs d'un droit de chasse forfaitaire ou quotidien pourront circuler dans tous autres chemins et sentiers du ou des secteurs spécifiquement désignés à la chasse au petit gibier durant la chasse au gros gibier, tel qu'identifié au Règlement concernant la prohibition de certaines activités de chasse dans la Zec Lavigne.

5. Nul ne peut, dans la zone d'exploitation contrôlée, utiliser, à des fins de compétition, de course ou de rallye, tout type de véhicule.

6. Le présent règlement entre en vigueur à la date de réception, par l'organisme, de l'avis d'approbation du ministre ou à défaut de cet avis, à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date où il a été transmis au ministre.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Québec
Direction de la gestion de la faune de Lanaudière et des Laurentides

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROHIBITION DE CERTAINES ACTIVITÉS DE CHASSE DANS LA ZONE D'EXPLOITATION CONTRÔLÉE LAVIGNE

1. Nul ne peut chasser l'ours dans tous les secteurs de chasse de la zone d'exploitation contrôlée Lavigne durant la période d'automne de la chasse à l'ours.

2. Nul ne peut chasser le petit gibier, sauf le lièvre au moyen de collets et les oiseaux migrateurs, durant la période de chasse à l'orignal à l'arme à feu dans tous les secteurs de chasse de la zone d'exploitation contrôlée Lavigne



PÉRIODE DE QUESTIONS

2 questions

DOSSIER FORESTERIE – ÉTAT DE L'INDUSTRIE

L'industrie forestière québécoise traverse l'une des périodes les plus difficiles de son histoire récente.

Entre 2017 et mars 2025 :
30 usines forestières fermées définitivement
22 fermetures temporaires
52 usines touchées
Plus de 3 300 emplois affectés

Cas emblématique : Scierie St-Michel (Saint-Michel-des-Saints)
Août 2025 : suspension complète des activités
Plus de 250 employés mis à pied temporairement
Causes invoquées :
Droits de douane américains passés à plus de 20 %
Incertitude commerciale
Difficulté à planifier l'approvisionnement en bois

Pourquoi l'industrie va mal

1. Crise du bois d'œuvre avec les États-Unis
2. Ralentissement de la construction
3. Coûts d'opération en forte hausse



La mauvaise santé de l'industrie forestière ne protège pas la ZEC.
Elle rend la gestion du territoire plus difficile,
plus coûteuse et plus conflictuelle pour les usagers.

Les impacts directs pour la ZEC

EXEMPLES CONCRETS



1. Arrêts et redémarrages brusques

Les chemins passent :

- d'un trafic très faible à un trafic très lourd en peu de temps
- Entretien impossible à prévoir correctement
- Délais serrés qui compliquent l'harmonisation

2. Travaux concentrés sur de courtes périodes

- Accès aux lacs plus complexe
- Conflits entre véhicules légers et camions
- Impression d'un chantier constant, même si ce n'est pas le cas

3. Moins de prévisibilité = plus de mécontentement des membres

Exemple typique

Avant :

« Les travaux sont prévus l'an prochain »

« Les chemins seront touchés graduellement »

Aujourd'hui :

« Ça repart la semaine prochaine »

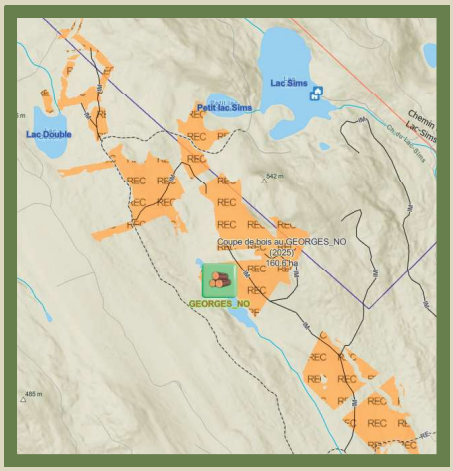
« On n'a pas encore le calendrier exact »

Impact sur la ZEC

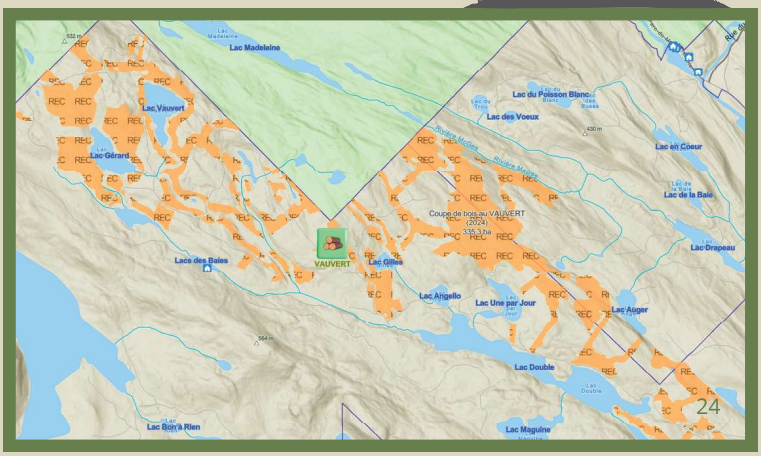
- Difficile de bien informer à l'avance
- Communication réactive plutôt que proactive

zec Lavigne

Suivis des chantiers forestiers



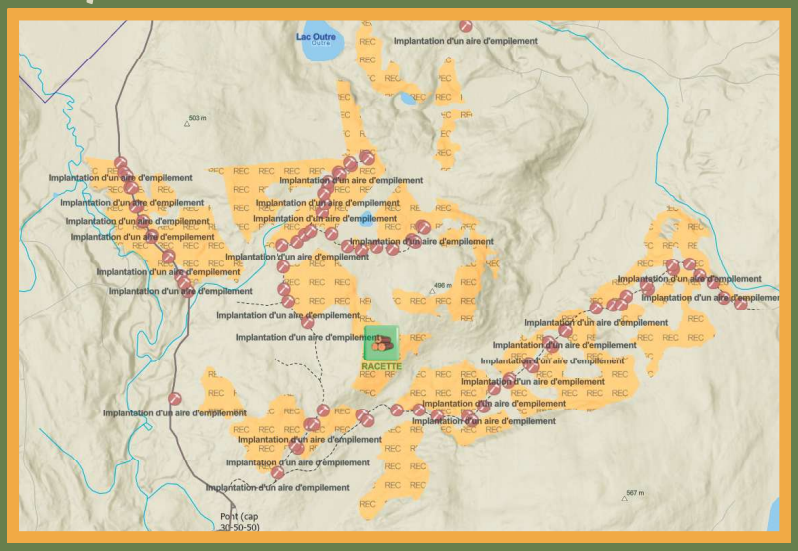
Chantier Georges : finalisé



Chantier Vauvert

Chantier Racette

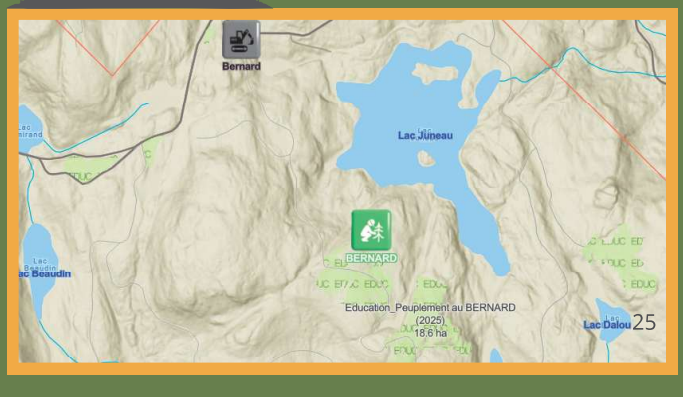
pas terminé



Chantier Bernard

chemin rénové et plantations effectuées

FINALISÉ



25

Prochaines étapes des chantiers forestiers :

zec Lavigne

Chantier Sims : travaux débutés en 2025

Chantier Racette : suite des travaux prévus

Chantier Drapeau : rien d'officialisé pour l'instant

Chantier Boule : rien d'officialisé pour l'instant

Chantier Boulanger : rien d'officialisé pour l'instant

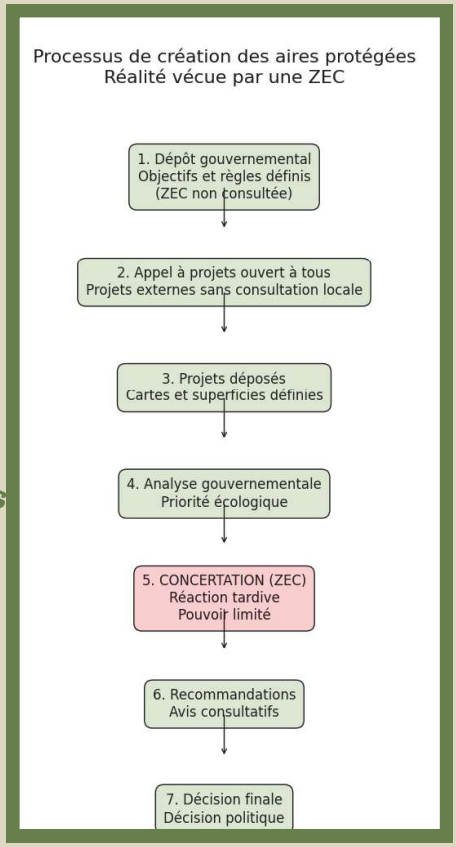


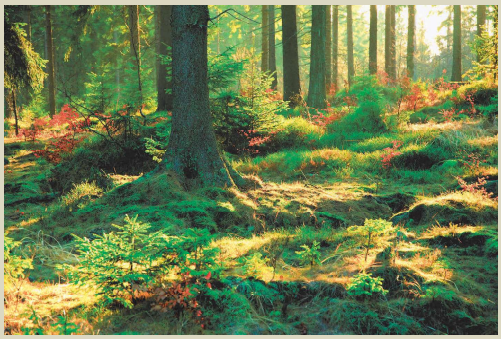
Objectif gouvernemental de protection de 30 % du territoire

Le Québec s'est engagé à protéger 30 % de son territoire continental et marin d'ici 2030, conformément aux engagements internationaux pris lors de la COP15 (Kunming-Montréal).

Cet objectif est formalisé dans le Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec.

En 2024, un appel à projets d'aires protégées a été lancé pour le territoire public méridional, continental et marin. Accessible aux citoyens, aux organismes, aux municipalités et aux Premières Nations, il a suscité des centaines de propositions, souvent situées sur des zones déjà dédiées à des usages récréatifs, fauniques ou économiques (ZEC, pourvoiries, villégiature).





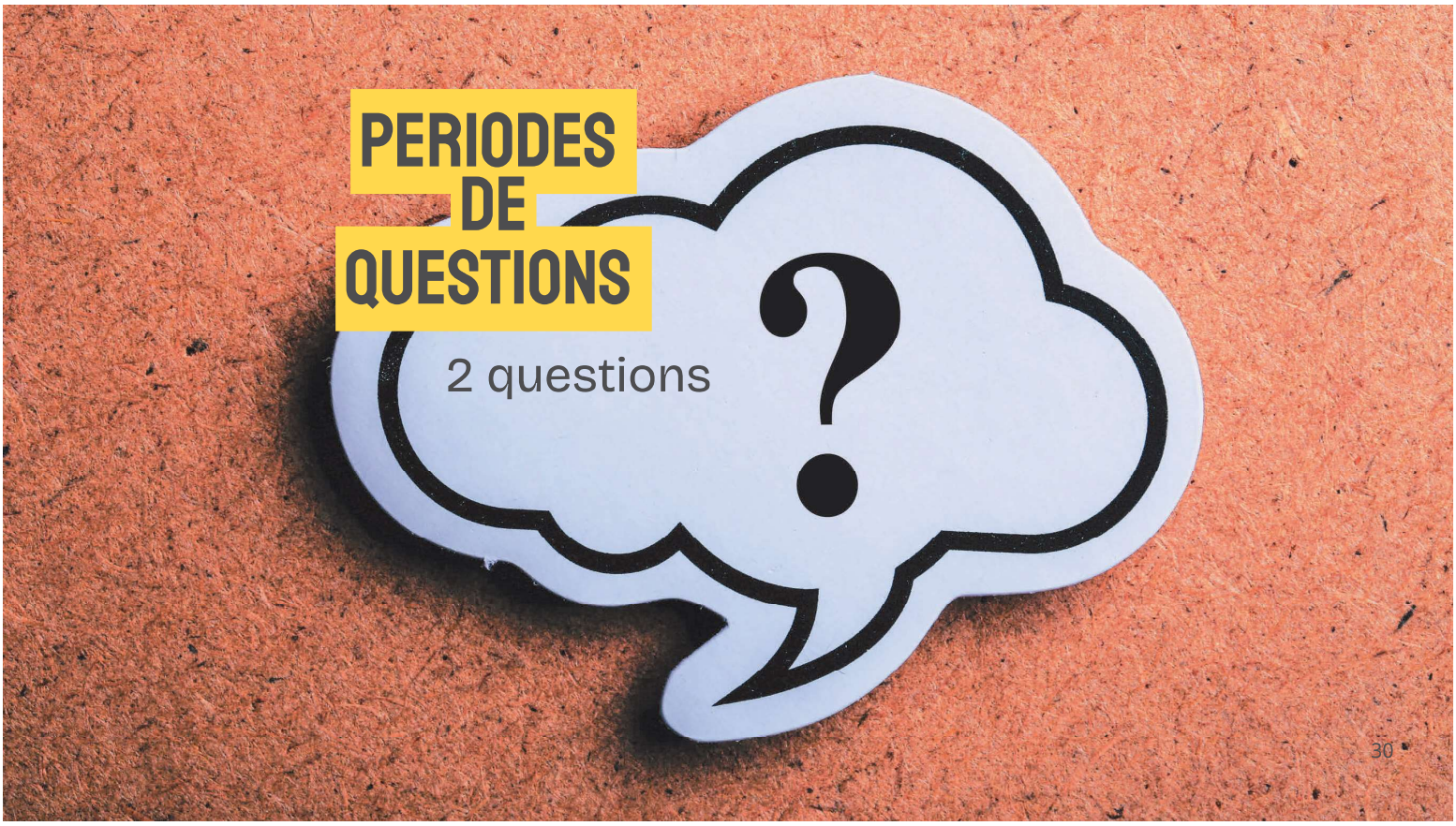
La ZEC est favorable à la protection des milieux sensibles. Plusieurs projets sont pertinents et méritent d'être analysés. Cependant, certains projets soulèvent des enjeux pour nos opérations ou reposent sur des informations incomplètes ou insuffisamment documentées.

À titre de gestionnaire de territoire faunique, la ZEC détient une connaissance fine du terrain, des usages, des habitats et des impacts réels, essentielles à des décisions éclairées.

PRÉSENTATION DE MADAME MOREAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE



Association Forestière
de Lanaudière





RÉSUMÉ – DOSSIER PROJET MINIER KREMER

Cadre légal et rôle de la ZEC

- Le territoire de la ZEC Lavigne est un territoire public appartenant à l'État.
- Les activités minières (exploration) sont autorisées par le gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur les mines.

La ZEC n'a aucun pouvoir légal pour bloquer un claim ou des travaux autorisés.
Le rôle de la ZEC est de :

- gérer le territoire,
- protéger les infrastructures (chemins),
- défendre les usages des membres,
- s'assurer que la minière assume les impacts et les coûts qu'elle génère.

La ZEC agit dans un cadre légal strict, pas politique.

État réel du projet Kremer

Le projet Kremer est en phase d'exploration seulement:

- forages,
- tranchées,
- travaux de surface limités.



Les travaux actuels sont couverts par une autorisation ATI délivrée par le MRNF, valide pour une durée limitée (2 ans). Cette autorisation confirme que les travaux :
sont légaux,
sont encadrés,
peuvent être surveillés et documentés.

- Il n'y a aucune mine, aucune exploitation, aucune demande d'extraction.
- Une mine, si elle voyait le jour, prendrait généralement plus de 10 ans et nécessiterait de nombreuses autorisations supplémentaires.

À partir de là :
étude d'impact obligatoire
BAPE* obligatoire
consultations publiques formelles
Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

ÉLÉMENT	EXPLORATION MINIÈRE (autorisé actuellement)	EXPLOITATION MINIÈRE (une mine)
Objectif	Chercher, mesurer et caractériser un gisement	Extraire et vendre du minerai
Statut légal	Travaux de recherche	Activité industrielle
Titre requis	Droit exclusif d'exploration (claim)	Bail minier
Forages	Autorisés (même nombreux)	Non pertinents
Tranchées / décapage	Autorisés (avec ATI)	Remplacés par excavation permanente
Échantillonnage	Oui (quantités limitées, analyses)	Extraction commerciale
Quantité de minerai	Aucune production commerciale	Production continue
Infrastructures	Temporaires (tentes, plateformes, chemins temporaires)	Permanentes (fosse, puits, concentrateur, parcs à résidus)
Durée	Années possibles (selon résultats)	Long terme (décennies)
BAPE	Non applicable	Obligatoire
Étude d'impact	Non	Oui
Pouvoir de la ZEC	Gérer les accès et impacts	Gérer les usages, pas autoriser
Exemple concret	Forages, tranchées, tests géologiques	Mine à ciel ouvert ou souterraine

SCHÉMA AVEC L'ANALOGIE

PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE
(Gouvernement)

▼

ENTREPRENEUR AUTORISÉ
(Minière)

▼

IMMEUBLE
(Territoire de la ZEC)

▼

CONCIERGE / GESTIONNAIRE
(ZEC Lavigne)

▼

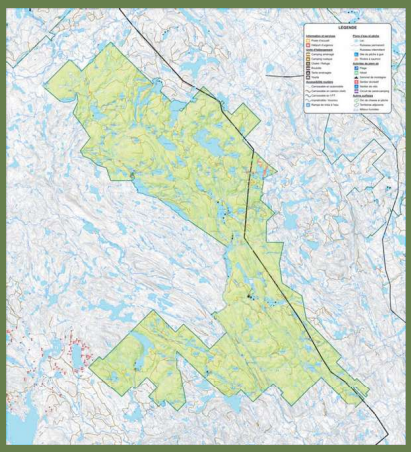
LOCATAIRES
(Membres)

**Le concierge ne choisit pas les travaux,
mais il s'assure que l'entrepreneur répare les dégâts
et que les locataires ne paient pas la facture.**

Position officielle de la ZEC

- La ZEC n'est pas pour la mine.
- La ZEC n'est pas contre la loi.
- La ZEC est neutre.
- La ZEC veille à ce que :

**les chemins soient protégés,
les impacts soient documentés,
les coûts ne soient pas refilés aux membres.**



La ZEC protège ses membres dans le cadre de la loi.

CONCLUSION

**Le projet Kremer est un projet d'exploration légal, pas une mine.
Le BAPE n'est pas applicable pour l'instant.
La ZEC agit avec rigueur, prudence et responsabilité.
Son objectif est clair :
protéger le territoire, les membres et les infrastructures, sans mettre la ZEC en danger légal ou financier.**

**La ZEC protège le territoire en restant dans la loi.
Sortir du cadre légal, c'est affaiblir la ZEC.**

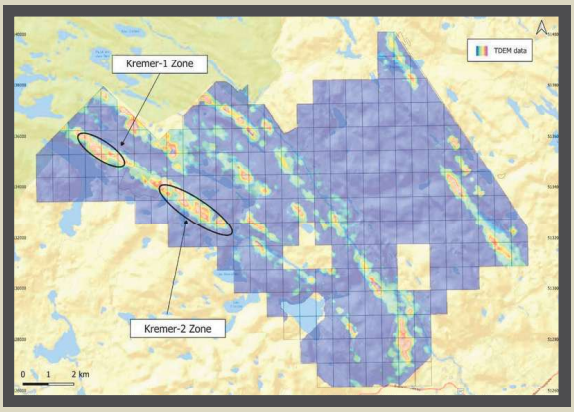
MISE EN PLACE

un protocole clair de communication et de suivi

Une rencontre entre la MRC, la compagnie de prospection et la ZEC a permis d'établir une entente de communication.
Les étapes à venir et les documents seront clairement présentés et envoyés à la direction de la ZEC.

Cela comprendra :

- **Les actions hebdomadaires**
- **Les ajustements opérationnels**
- **Les personnes déployées sur le terrain et leur localisation**
- **Les délais associés**
- **Les normes et conformités respectées**
- **Les visites terrain réalisées par la direction**
- **Les documents publics**



La ZEC partagera les informations demandées dès qu'elles seront nécessaires et assurera un suivi attentif de vos inquiétudes.



Bilan de santé financière de la 1re année :
Remettre la ZEC en ordre

Le mandat de changement confié par les membres a rapidement mis en lumière une réalité plus complexe, nécessitant des interventions structurantes dès les premières semaines.

- **Opérationnels : flotte de véhicules, immatriculation, accès aux plateformes gouvernementales**
- **Administratifs : régularisation des accès, gestion des actifs, conformité**
- **Financiers : dépenses à optimiser, frais récurrents non adaptés, contrôles internes à renforcer**

La priorité était claire : agir rapidement pour rétablir un cadre de gestion sain et fonctionnel.

Actions concrètes et améliorations

Conformités et opérations

- régularisation des accès et obligations administratives
- décisions pour réduire les risques financiers et optimiser les ressources existantes

Finances et gouvernance

- réduction des frais bancaires
- encadrement plus rigoureux des dépenses
- modernisation des outils de gestion
- renforcement des mécanismes de contrôle interne

Obligations héritées

- prise en charge de dossiers liés à des subventions antérieures

Points positifs

- Obtention de nouvelles aides financières pour :
  chemins, ponceaux, équipements, infrastructures

Engagement

- Bases plus solides, projets de modernisation en cours
- Objectif : pérennité, transparence, développement responsable



zec Lavigne

Entretien du réseau routier Saison 2025



PACT Cartier2025



Coût réel	12 955.12
remboursement MRC	10 000
Part assumée par la zec	2 955.12

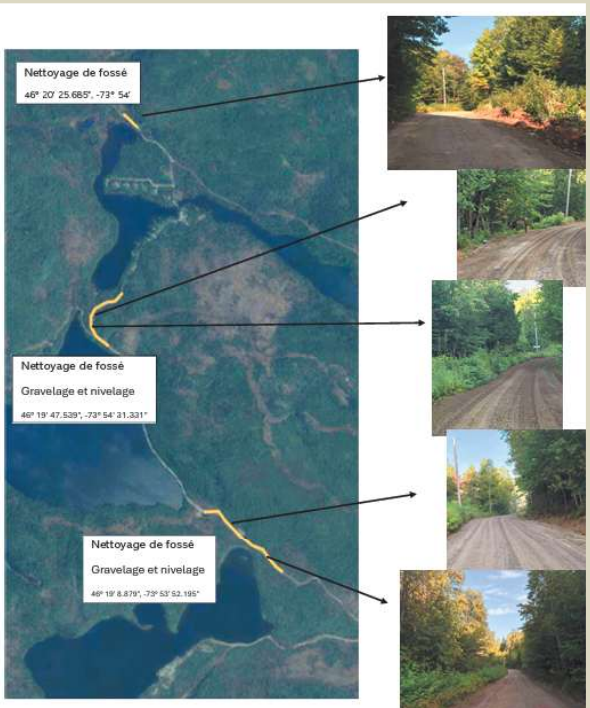
Support pour l'entretien des chemins

Coût réel	16 138.66
remboursement MRC	10 000
Part assumée par la zec	6 138.66

PACT Lavigne Canton Tracy 2025



PACT Diable Vauvert 2025



Résultat des travaux de l'association de chasse au diable vauvert

Coût réel 12 956.36

remboursement MRC 7 500.00

Part assumée par la zec 5 456.36

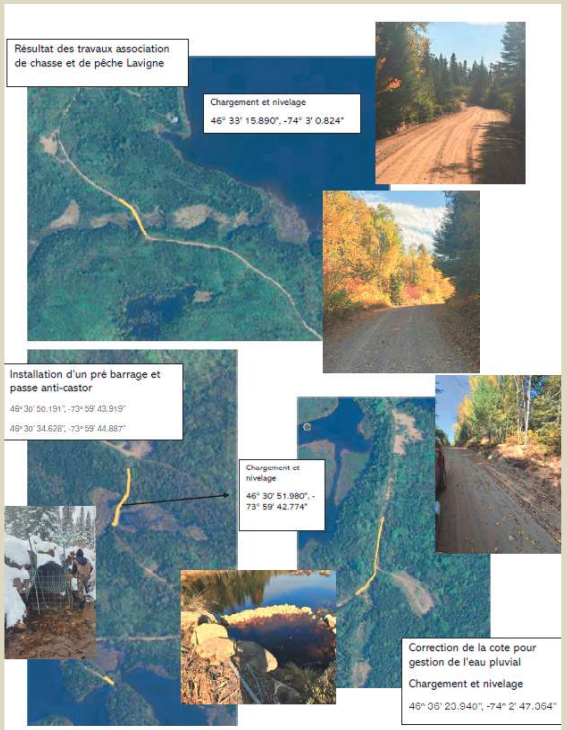
Montant investi par la ZEC pour les 4 PACT : 17 888.90, excluant le temps donné bénévolement.

Coût réel 13 338.76

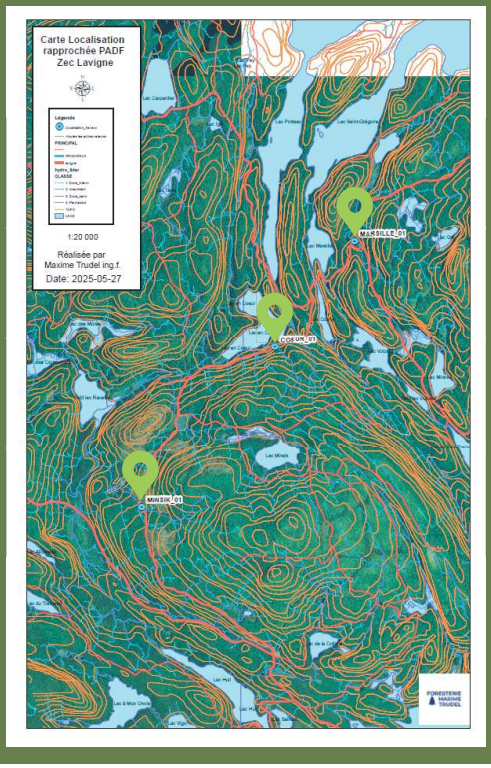
remboourssement MRC 10 000.00

Part assumée par la zec 3 338.76

PACT ZEC Lavigne 2025



PADF sur la 33



Le coût total du projet est de 76 820,00 $.

Le montant financé par le PADF correspond à un maximum de 75 % de ce coût total.

La contribution financière du Promoteur est d'un minimum de 25 % de l'ensemble des frais admissibles prévus.

Lorsque le Promoteur est un organisme à but non lucratif, sa contribution financière peut être comblée par une contribution bénévole jusqu'à hauteur de 25 % de l'ensemble des frais admissibles prévus.

Une aide financière de 40 746 $ nous a été accordée, conditionnelle à des dépenses de 53 333 $. À l'heure actuelle, 75 % du projet est accompli. Les travaux restants concernent la surface de roulement et les dernières finitions. La neige du 8 novembre a freiné l'avancement. La finalisation est approuvée par la MRC pour le printemps 2026.

l'état des dépenses à mi-projet

CONTRIBUTIONS RÉELLES Pour la mi projet	MONTANT ($)
Contribution du bénéficiaire (minimum de 25 % dans le cadre des volets C et D)	11 087.05 $
Contribution du MRNF (PADF)	33 261.15 $
Contribution (s) provenant d'un autre programme (le cas échéant)	
CONTRIBUTIONS TOTALES	44 348.20 $







Budget consacré au réseau routier

tableau explicatif de l'argent investit sur le réseau routier	
Déboursé réseau routier	138 366.82
Montant de subvention recevable	87 500.00
Montant investit par la zec	50 866.82

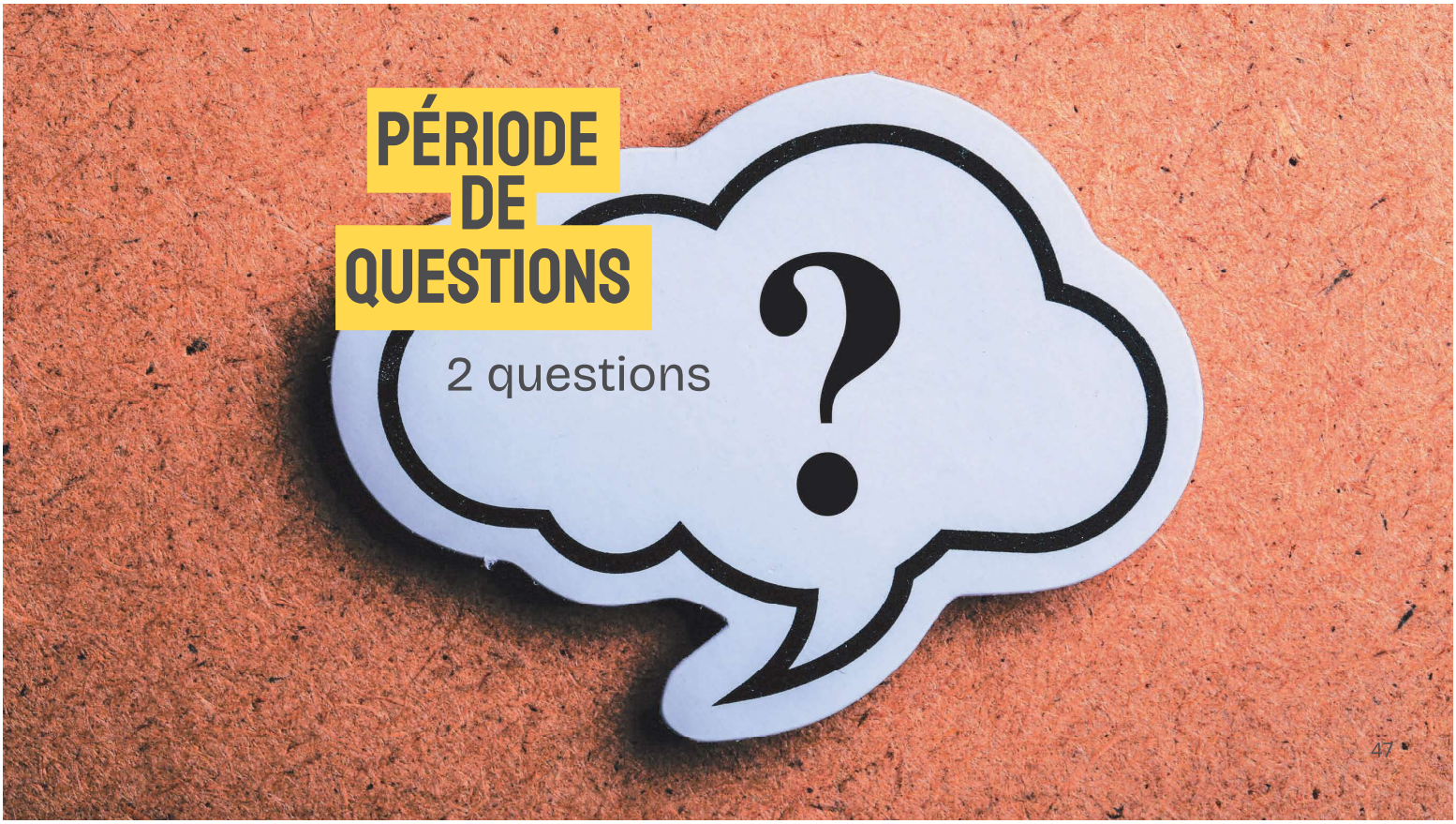
Demande de subvention 2025

Les demandes de subvention faites à la fin de 2024 et à l'hiver 2025 concernaient principalement les 4 Pacts, le PDAF et les activités de pêche en herbes et d'initiation aux petits gibier.

Fondation de la faune du Québec

Québec

MRC de Matawinie



Croissance et mise à niveau de la ZEC

Un passage nécessaire vers une gestion moderne

ENDORPHINE

Pourquoi cette mise à niveau :

- un système en ligne sécurisé pour les achats et les résevations
- simple d'utilisation
- rapide et fiable.
- répond aux besoins 2026

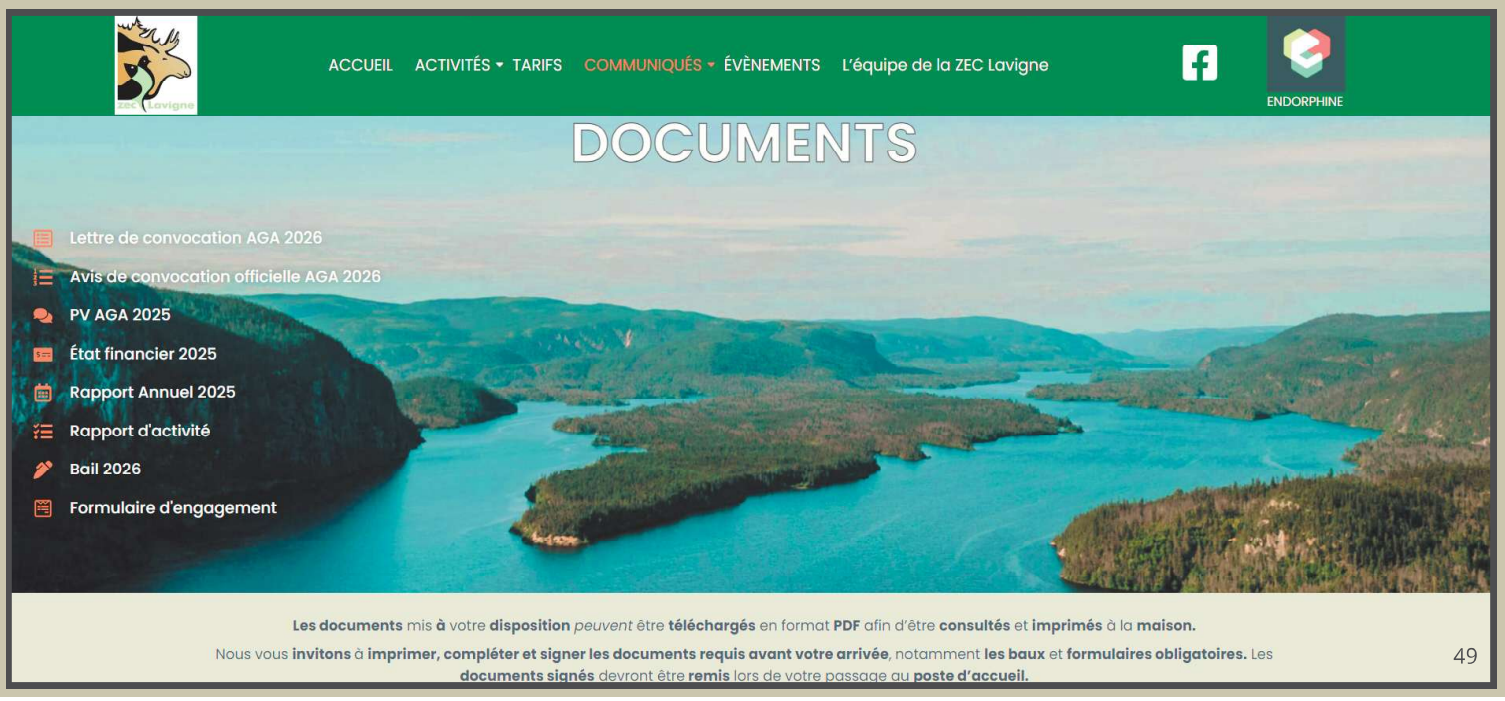
Points essentiels

- Formation en continue pour les employés
- intégration progressive en début de saison

zec Lavigne

Notre Nouveau Site WEB

https://zeclavigne.ca/



Dossier des campings

Un dossier sensible, mais une priorité claire

La priorité du C.A, c'est l'ouverture de la saison 2026.



Pourquoi ?

- **Pour garantir le droit d'opérer nos terrains de camping aménagés**
- **Pour respecter les exigences du ministère applicables aux territoires publics et aux ZEC**
- **Pour s'assurer que tous les terrains de camping aménagés respectent les règles dès le début de la saison**

Sans conformité, la ZEC s'expose à :

- **des restrictions d'opération**
- **des fermetures de secteurs**
- **ou la perte de l'autorisation ministérielle**

Un travail en cours, encadré et responsable



Ce qui a déjà été fait

- Un important travail de terrain a été réalisé l'an dernier
- Des données ont été recueillies sur les emplacements de camping
- Ce travail constitue une base essentielle, mais il reste à être validé

Ce qui s'en vient

- La collecte d'informations se poursuivra encore cet été
- Les données seront :
  - analysées
  - validées
  - transmises de façon individuelle et sécuritaire
- Aucun traitement public ou au cas par cas

Le rôle du conseil d'administration est d'agir dans le meilleur intérêt de l'organisation, et d'assurer que la ZEC respecte ses obligations et puisse continuer d'opérer légalement.

Les membres seront informés des prochains développements au moment opportun.



Pourquoi le tirage au sort ?

Un principe simple : l'équité

Le nombre de terrains de camping saisonniers est limité

La demande dépasse largement l'offre

Peu importe le système choisi, certaines personnes demeureront insatisfaites

Le tirage au sort est le mécanisme le plus juste, car il traite tous les membres de la même façon, sans exception

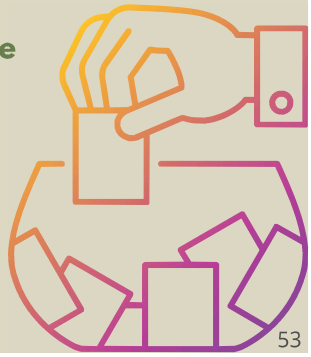
Un choix transparent, simple et reconnu

Transparence

- Règles connues à l'avance
- Application uniforme pour tous
- Aucune décision au cas par cas
- Aucun favoritisme ou de passe-droits

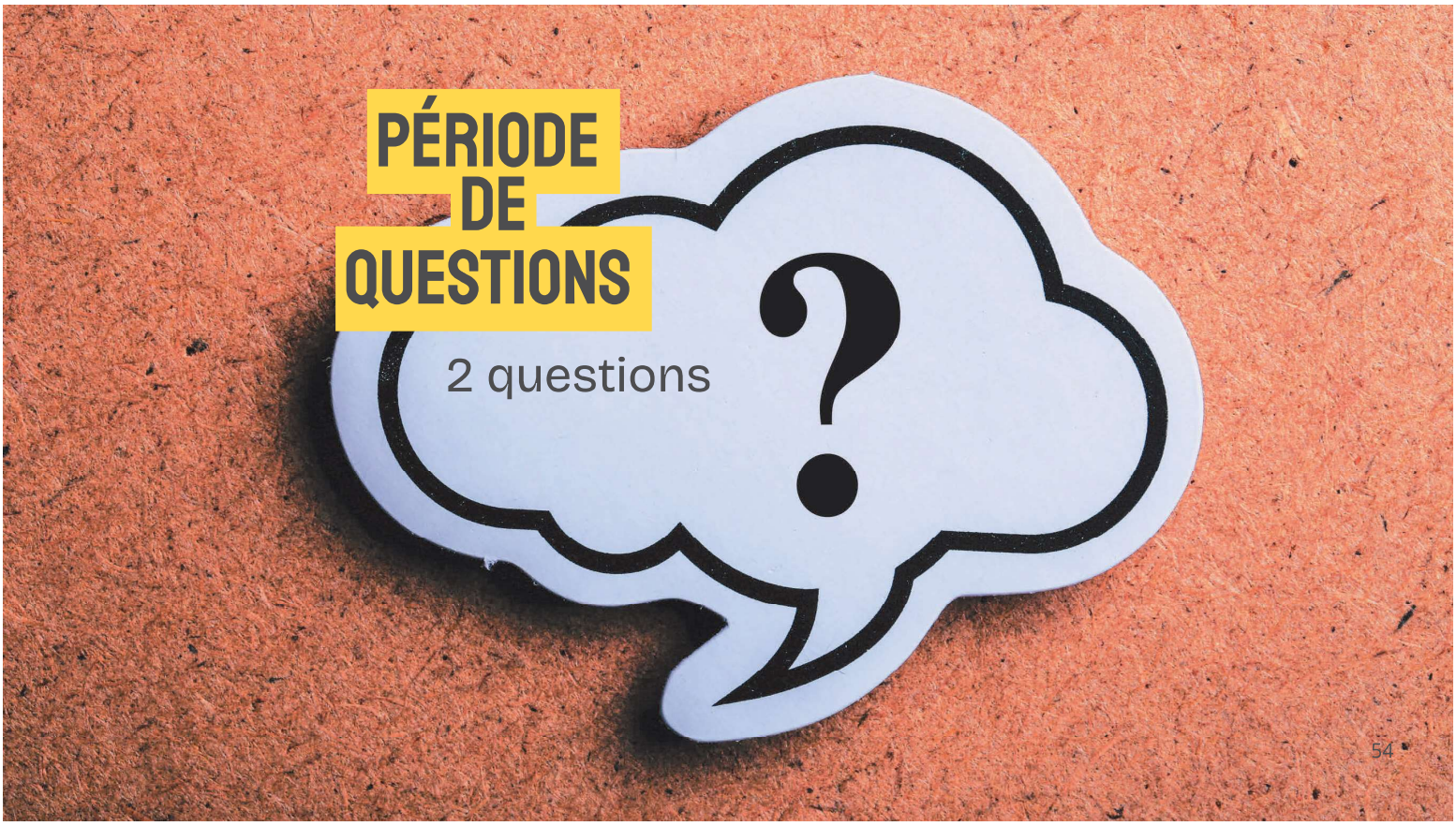
Gestion simplifiée

- Fin des listes d'attente complexes
- Moins de lourdeur administrative
- Plus de temps pour les services et le territoire



Un système éprouvé

- Deux tirages réalisés l'an dernier
- Processus bien encadré et fonctionnel
- Endossé par le ministère



Grille tarifaire Forfait Faunique 2026



FORFAIT FAUNIQUE COMBINÉ SAISON 2026

ZEC LAVIGNE

	Circulation 1x	Circulation 2x	Dindon	Petit gibier	Pêche	Ours	Cerf	Orignal	Conjoint ou enfant *	prix avant taxe	Prix avec taxe	Tarif Relève 21 ans et moins avec TX
Le globale duo		X	X	X	X	X	X	X	X	1125.00	1293.75	
Le globale simple	X		X	X	X	X	X	X		750.00	862.50	430.00
Toutes chasses duo		X	X	X		X	X	X	X	850.00	977.50	
Toutes chasse simple	X		X	X		X	X	X		530.00	609.50	305.00
Petite chasse et pêche duo		X		X	X				X	650.00	747.50	
Petite chasse et pêche simple	X			X	X					400.00	460.00	230.00
Forfait pêche duo		X			X				X	450.00	517.50	
Forfait pêche simple	X				X					300.00	345.00	172.50
Forfait petit gibier duo		X		X					X	450.00	517.50	
Forfait petit gbier simple	X			X						300.00	345.00	172.50

*Conjoint ou enfant de 21 ans ou moins, titulaire d'un permis résidant à la même adresse que l'acheteur.

Autres tarifs disponibles



FORFAIT FAUNIQUE SIMPLE

Forfait annuelle	Prix avant TX	Prix avec TX	Tarif Relève 21 ans et moins avec TX
Circulation journalière	12.96	14.90	
Circulation 1 conducteur	129.31	148.70	75.00
Circulation 2 conducteurs	155.200	178.50	
Circulation 3 conducteurs et +	172.40	198.25	
Pêche	186.18	214.10	107.00
Petit gibier	186.18	214.10	107.00
Cerf	250.00	287.50	143.75
Ours	285.0	327.75	164.00
Orignal	425.00	488.75	245.00
Toutes activité faunique	745.00	856.75	425.00
Droit quotidien	**Prix avant TX**	**Prix avec TX**	**Tarif Relève 21 ans et moins avec TX**
Pêche ou chasse petit gibier / simple	32.73	37.65	18.80
Pêche ou chasse petit gibier famillial* max 3 droits de pêche	55.00	63.25	
Pêche ou chasse au petit gibier 3 jours	90.00	103.50	51.75

GRILLE TARIFAIRE 2026 ZEC LAVIGNE

CAMPING

Camping	Réservation obligatoire	Toilette sèche	Rond de feu	Fosse septique commune	Prix avant TX	Prix avec TX
Hors site Journalier					10.65	12.25
Hors site 5 jours					50.00	57.50
Rustique semi-aménagé journalier	X	X	X		19.68	22.63
Rustique semi-aménagé 5 jours	X	X	X		90.00	103.50
Rustique semi-aménagé mensuel	X	X	X		495.00	569.25
Rustique semi-aménagé saisonnier	X	X	X		700.00	805.00
Aménagé	sous bail	X	X	X	750.00	862.50

UNE ANNÉE 2025 REMPLIE DE SALONS, CONCOURS, COLLABORATIONS TOURISTIQUES ET PARTENARIATS, POUR SOUTENIR NOTRE MILIEU ET DÉVELOPPER DAVANTAGE D'ÉVÉNEMENTS QUI RASSEMBLENT LA COMMUNAUTÉ EN VUE DE 2026.









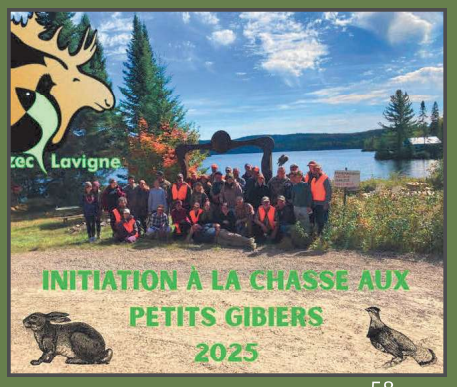


Évènements FAUNIQUE













Évènement à venir pour 2026

Nos 2 fins de semaine d'initiation à la chasse au petit gibier au chalets Gamelin

Un tout nouvel événement se prépare au Gamelin : invité de marque, surprises et ensemencement du lac Hull avec truite trophée. Détails à venir.

Nos 2 journées d'initiation à la pêche pour les 5-17 ans au lac Sauvage en juin

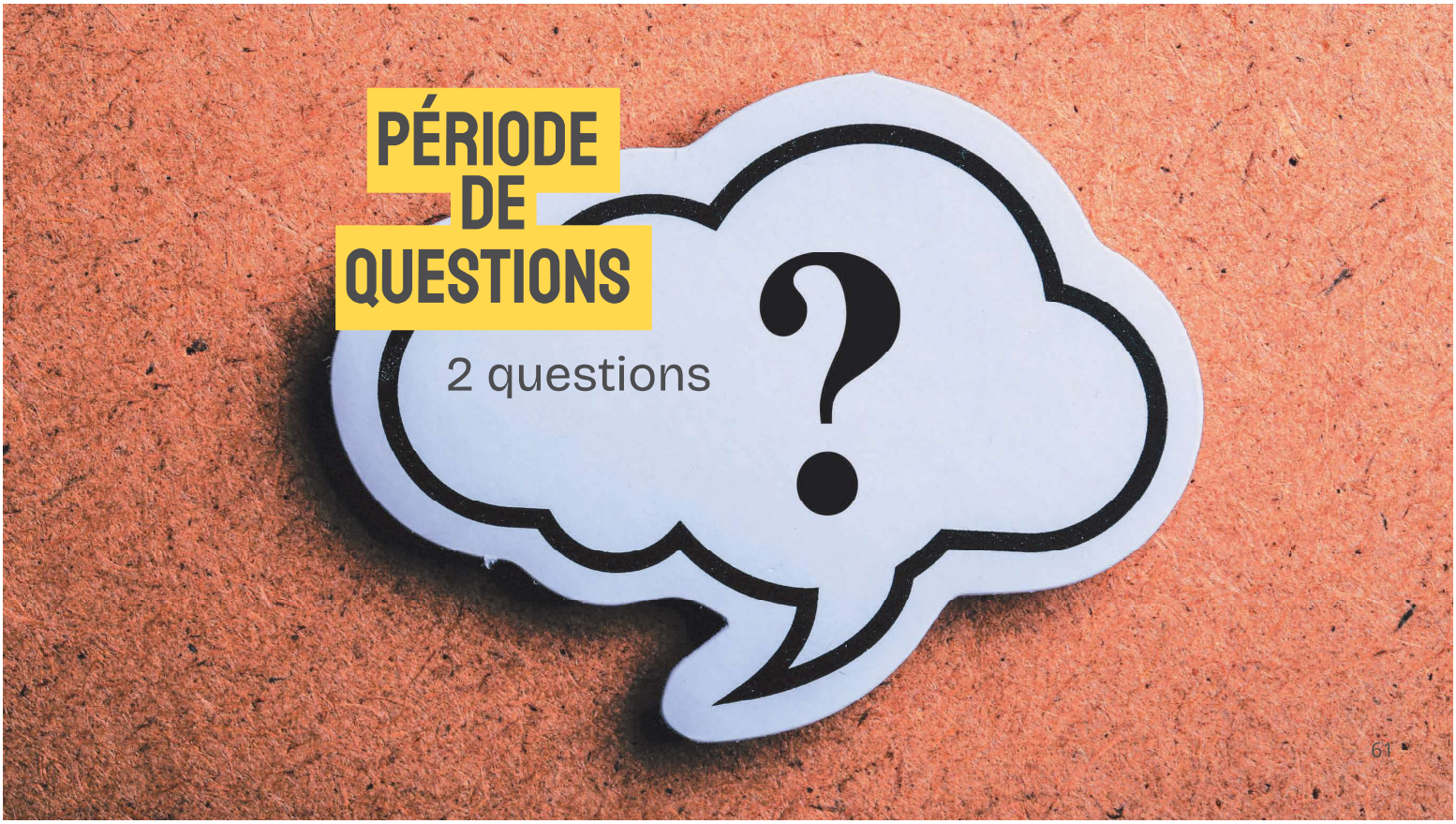
La deuxième édition de notre tournoi au lac Galette

De nouveaux partenariats se mettent en place pour renforcer la visibilité et offrir plus d'activités.

Merci

Le conseil d'administration et l'équipe opérationnelle de la ZEC tiennent à vous remercier chaleureusement pour votre soutien. Les nombreux ajustements réalisés cette année nous ont permis d'avancer ensemble vers une même vision : améliorer nos services et nos activités en respectant nos quatre grands principes.

et nous continuons cet engagement pour 2026


PÉRIODE
DE
QUESTIONS
2 questions